

lutte avec le peuple qui a déjà versé son sang pour ses libertés politiques et civiles.

Le Sénat ne pouvait pas mieux faire le jeu de ceux qui réclament depuis longtemps sa tête.

Et nous sommes de ces derniers, car nous voyons dans l'abolition du Sénat un prétexte à la révision de la constitution qui mettrait les provinces dans une indépendance plus grande du pouvoir fédéral, en faisant de celles-ci des Etats véritablement autonomes et libres.

Notre idéal se figure une confédération dans laquelle les états unis et en particulier le bas Canada, seraient maîtres absolus de leurs destinées et capables de rompre le lien qui les rattache entre eux, et cela quand ils le voudront, sans secousse, sans commotion dangereuse, sans catastrophes, sans guerres fratricides.

Une simple union douanière, croyons-nous, accomplirait cet idéal. Dans tous les cas, c'est une question qui mérite d'être étudiée concurremment avec celle de l'abolition du Sénat.

L'ESPAGNE ET CUBA

Je ne m'explique pas du tout sur quoi l'on se fonde pour prêter aux Américains les plus noirs desseins à propos de leur intervention en faveur de Cuba.

Je ne nie pas qu'il se puisse faire que leurs vues ne soient pas uniquement désintéressées. Mais enfin il me semble un peu téméraire de l'affirmer. L'on pourrait, tout au moins, réserver ces mauvais jugements et ces insinuations très suspectes jusqu'au jour où, Cuba délivrée de l'oppression espagnole, les Etats-Unis se trouveront en état de faire connaître leur générosité.

Serait-ce, par hasard qu'on ne comprendrait plus, en France, que l'humanité seule puisse soulever l'indignation d'un peuple sous les yeux duquel on en égorge un autre ?

Tous les organes de toutes les réactions ont ont jeté le feu et la flamme et soutenu la sainteté du droit de l'Espagne. Naturellement, on

a mobilisé le bataillon sacré des clichés héroïques.

Le droit des gens, l'immixtion étrangère, et les plus vainqueurs : l'honneur de l'armée, la dignité espagnole, la noble exaspération d'une nation provoquée, le défi au patriotisme. L'on en aurait trouvé d'autres, si les délais de l'ultimatum avaient été moins courts.

L'on serait plus embarrassé de fournir une seule justification aux barbaries des Espagnols qu'une panerée de ces claironnantes niaiseries ; et à l'Espagne s'ajuste particulièrement l'observation de Pascal, qu'il est plus aisé de trouver des moines que des raisons.

L'on se demande à quel titre ou si c'est pour se moquer que l'Espagne invoque le droit des gens : on croirait plutôt à une raillerie. N'a-t-on pas assuré que les Cubains, comme la femme de Sganarelle, allaient tomber sur l'étranger assez impertinent pour prétendre empêcher les mères patries d'assassiner leurs enfants ?

Si le droit des gens est le droit des individus et des peuples, en dehors de toute convention particulière, de ne subir aucune violence, aucune violence, aucune molestation, l'Espagne est singulièrement placée pour s'en réclamer.

Le principe même des possessions coloniales est déjà contraire au droit des gens. L'on conçoit mal qu'un peuple puisse imposer ses lois à un autre peuple vivant à des milliers de lieues de son ciel, sous prétexte qu'il y a quelques générations ou quelques siècles ses nationaux s'y installèrent victorieusement.

Et si l'on reconnaît universellement cette étrange théorie des possessions coloniales, encore ne peut-on la rendre supportable qu'en l'établissant sur des liens de fraternité entre la métropole et la colonie.

Mais soutenir que la métropole a le droit d'user à discrétion de la liberté, des biens et de la vie de ses sujets coloniaux, est une idée qui répugne à la conscience la plus primitive.

Qu'a fait l'Espagne de ses colonies ? Exactement des champs de meurtre et de rapines. Ce que peuvent faire des sauvages d'un territoire livré à leur sauvagerie.